

## ATELIER 25

### TEMPORALITÉS ÉLECTORALES ET TEMPORALITÉS DÉCISIONNELLES LONGÉVITÉ, ACTION ET CARRIÈRES POLITIQUES

Guillaume MARREL, PACTE/ CERAT  
Renaud PAYRE, Université Lyon 2, Triangle

L'atelier porte sur les enjeux pratiques, institutionnels et professionnels de la réglementation des cadences électorales. Il s'agit d'aborder le temps comme l'une des dimensions constitutives de l'action et de la professionnalisation politique.

Nous souhaitons nous interroger sur l'existence d'un rapport au temps spécifique à ces professionnels pas tout à fait comme les autres que sont les élus. Si on peut avancer l'idée que les rythmes électoraux servent de cadre de référence à l'ensemble de l'action des élus, la singularité de leur rapport au temps résiderait d'abord dans l'incertitude inhérente au principe électif. Par là, nous souhaitons ouvrir la « boîte noire » de la temporalité politique afin de mesurer les effets de cette gestion du temps sur la prise de décision et l'action publique.

Deux grands questionnements seront abordés dans l'atelier :

1. **Codification temporelle des mandats et logiques de carrière:** Quels sont les mécanismes de la codification constitutionnelle ou parlementaire des règles du jeu électoral concernant la durée des mandats, la réélection ? Dans quelles conditions les législateurs parviennent-ils à allonger ou diminuer la durée de mandats locaux ou nationaux ? De quelle manière la durée des mandats, les formes de la réélection et les conditions d'invalidation et d'inéligibilité affectent-elles les logiques de carrières ?

2. **Temporalités électorales et temporalités décisionnelles:** Quelles sont les contraintes électorales des temporalités décisionnelles ? De quelle manière la mise en œuvre des politiques publiques est-elle dépendante des calendriers électoraux ? Comment, à l'inverse, les temporalités électorales sont-elles influencées par l'inscription de l'action publique dans le temps (principe d'assurance, de prévoyance et de précaution, annualisation budgétaire, planification) ?

#### PROGRAMME :

##### 1. Codification temporelle des mandats et logiques de carrière

Rapporteur / discutant : **Patrick LEHINGUE**, CURAPP

■ Thomas MARTY, GAP - Paris X Nanterre,  
« La réforme du mode de scrutin comme enjeu de requalification de la carrière parlementaire (1910 - 1919) »

■ Aurélia TROUPEL, Faculté de droit et science politique, Université Nice,

« L'auto-réforme du Sénat du 30 juillet 2003 : Une cure de jouvence opportune ? »

■ Nathalie DOMPNIER, PACTE/CIDSP, Université d'Avignon,  
« Invalidations et carrières politiques »

## **2. Temporalités électorales et temporalités décisionnelles**

Rapporteur / discutant : **William GENIEYS**©, **CEPEL**,

■ Aisling HEALY, AFSP, Triangle - Lyon2,  
« Les parcours politiques croisés d'Henry Chabert (RPR) et Jacques Moulinier (UDF) et l'action de la communauté urbaine de Lyon dans le domaine du développement territorial »

■ Jacques DE MAILLARD, PACTE/CERAT,  
« Les politiques publiques à l'épreuve de la temporalité politique »

■ Bruno AMABLE, Stefano PALOMBARINI, CEPREMAP,  
« L'impact de l'horizon politique des décideurs publics sur la régulation économique »

## **RÉSUMÉS**

■ Thomas MARTY, GAP - Paris X Nanterre,  
« La réforme du mode de scrutin comme enjeu de requalification de la carrière parlementaire (1910 - 1919) »

Thomas Marty aborde la question des temporalités politiques sous l'angle des carrières parlementaires et à partir des débats qui ont entouré la réforme du mode de scrutin entre 1910 et 1919. Cette réforme apparaît comme un moment de reconfiguration du temps des élus. Le mouvement proportionnaliste véhicule un véritable projet de renouvellement du personnel politique. Il s'appuie sur une expertise électorale savante produite par l'administration préfectorale et qui témoigne d'un travail de requalification de la « carrière électorale », envisagée d'un point de vue non plus seulement individuel mais collectif : comment les projets proportionnalistes affectent-ils la longévité des entrepreneurs politiques ? Comment le scrutin de liste contribue-t-il à produire une représentation partisane des cycles électoraux, une conception collective de la réélection ?

■ Aurélia TROUPEL, Faculté de droit et science politique, Université Nice,  
« L'auto-réforme du Sénat du 30 juillet 2003 : Une cure de jouvence opportune ? »

Aurélia Troupel propose d'aborder la question de la codification du temps politique et des carrières électorales à partir de l'étude de l'adoption de la loi du 30 juillet 2003 réduisant la durée du mandat sénatorial de neuf à six ans. Il s'agit d'examiner l'une des récentes manifestations de l'autoréglementation des temporalités électorales. Cette réforme apparaît certes comme un véritable effort de modernisation pour le Palais du Luxembourg. Mais cette auto-limitation s'accompagne surtout d'un retour au scrutin uninominal et d'une extension des compétences de la seconde chambre. Quelle place la

durée des mandats occupe-t-elle dans l'auto-réglementation des conditions du métier de sénateur ? Comment les enjeux de carrière affectent-ils cette redéfinition du rôle et de la place de l'institution sénatoriale ?

■ Nathalie DOMPNIER (PACTE/CIDSP, Université d'Avignon),  
« Invalidations et carrières politiques »

Nathalie Dompnier se penche, quant à elle, sur le lien entre l'invalidation et les carrières politiques des députés depuis 1848. L'invalidation constitue l'un des risques d'interruption « prématurée » d'une carrière politique. Avant 1958 le règlement des litiges se fait par auto-contrôle dans le cadre de la Chambre. Il est depuis du ressort du Conseil constitutionnel. Mais, au-delà de cette césure, Nathalie Dompnier s'attarde sur l'émergence d'un ensemble de processus de régulation et de facteurs de réduction de ce risque. Cette limitation de l'incertitude est due à la fois aux réactions sociales à l'invalidation (la prime à l'invalidé) et aux stratégies des acteurs. Elle permet pratiquement de réduire le risque d'une rupture de carrière à celui d'une simple défaite électorale, de stabiliser les carrières politiques et ainsi de mieux maîtriser les temporalités électorales.

■ Aisling HEALY, AFSP, (Triangle - Lyon2),  
« Les parcours politiques croisés d'Henry Chabert (RPR) et Jacques Moulinier (UDF) et l'action de la communauté urbaine de Lyon dans le domaine du développement territorial »

Dans son intervention, Aisling Healy souhaite revenir sur les interactions entre construction d'une carrière politique et production de l'action publique. Son enquête repose sur la mise en évidence de deux trajectoires d'élus lyonnais tous deux investis dans la mise en œuvre de dispositifs de développement économique local dans la municipalité Barre (1995-2001). Ces deux dispositifs - à l'échelle communautaire du Grand Lyon - entrent dans les faits en concurrence. C'est à cette concurrence que s'intéressera Aisling Healy en étant attentive aux ressources politiques des deux élus, à leur autorité au sein des structures communale et intercommunale, ressources et autorités rapportées à leur carrière et à l'appropriation de certains mandats.

■ Jacques DE MAILLARD, PACTE/CERAT,  
« Les politiques publiques à l'épreuve de la temporalité politique »

Jacques de Maillard place la question des temporalités politiques au cœur de l'entreprise de dépassement de la dissociation académique entre action publique et élection. Il s'agit de croiser les deux principales dimensions du travail politique - la sollicitation des suffrages et la production de la décision - afin de revenir sur les manières dont le temps affecte la conduite des politiques publiques : comment les temporalités électorales conditionnent-elles la gestion publiques locales ? Comment le temps de la décision et de l'action s'impose-t-il dans les rythmes électoraux ? L'intervention s'appuie sur le terrain des politiques locales liées à la question des quartiers précarisés et cible deux questions : l'alternance politique comme ouverture des possibles en matière d'action publique locale et la campagne électorale comme phase de recomposition des configurations d'action publique.

■ Bruno AMABLE, Stefano PALOMBARINI, CEPREMAP,  
« L'impact de l'horizon politique des décideurs publics sur la régulation économique »

La problématique du temps est depuis longtemps centrale dans les sciences économiques, à travers les notions de cycle et d'anticipation par exemple. Les temporalités proprement politiques ont également été intégrées dans des modèles économiques. Mais ces modèles ne remettent pas en question l'existence d'un équilibre économique fondamental, le choix politique intervenant dans un deuxième temps pour induire éventuellement un effet de distorsion par rapport à l'équilibre économique souvent qualifié d'optimal. Bruno Amable et Stefano Palombarini proposent une approche de l'économie politique qui intègre la dimension politique dans les hypothèses de base de la modélisation, condition nécessaire pour élaborer une théorie du changement institutionnel. C'est à partir de la notion de crise, et de l'articulation entre crise économique et crise politique, qu'ils souhaitent poser le problème de l'impact de l'horizon politique des décideurs publics sur la dynamique macroéconomique et la régulation sociale. La diversité des horizons politiques, qui peut être reliée à celle des institutions politiques, contribue ainsi à expliquer la diversité persistante entre les différentes formes de capitalismes.